

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque bloc de formation constituant le bloc de compétence. Plusieurs types d'épreuves sont organisés pour évaluer les modules de formation :

- des **études de situations**
- des **pratiques simulées**
- des **analyses de situations identifiées** lors de formation en milieu professionnel (stages)

Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel.

STAGES

4 stages sont à réaliser durant la formation :

4 périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder différents contextes :
Prise en soins d'enfants présentant une altération de leur état de santé physique et/ou mentale, soit stabilisée, soit en phase aiguë.
Prise en soins d'enfants dans leur vie quotidienne.

LIEUX D'EXERCICE

L'auxiliaire de puériculture peut exercer dans plusieurs structures :



Crèches



PMI



Structures
sanitaires



Pouponnières



Halte-
garderie

100%

A l'issue de la formation, 100% des diplômés qui recherchent un poste sont en emploi.

ALLÈGEMENTS

DE FORMATION

Vous pouvez bénéficier d'équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation en fonction des titres et/ou diplômes obtenus antérieurement :



consulter la liste donnant droit aux dispenses de formation.

ÉVOLUTION

PROFESSIONNELLE

La diplomation permet la poursuite d'études vers le :

métier d'infirmier

TARIFS

Consultez nos tarifs sur notre site internet dans l'onglet "Campus"

PARIS



MONTREUIL



CONTACT

PARIS

Mme Dala DIARRA
01 57 96 13 46
ecoledepuericulture-paris@lafocss.org
158 rue de Bagnolet,
75020 Paris

MONTREUIL

Mme Tania ROGER
01 41 58 56 73
t.roger@lafocss.org
44 rue Armand Carrel,
93100 Montreuil

RÉFÉRENT HANDICAP

IFAP Montreuil :
Mme Lili NADJAR
l.nadjar@lafocss.org
IFAP Paris :
M Clément BEAUVAIS
referenthandicap@lafocss.org



Rendez-vous sur notre site internet pour plus d'infos



FONDATION ŒUVRE DE
LA CROIX SAINT-SIMON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922

PÔLE FORMATION - RECHERCHE

JE DEVIENS

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE



Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture accessible à toutes et tous sans condition de diplôme.

IFAP MONTREUIL - 80 places
IFAP PARIS - 45 places

Niveau 4
RNCP 40743

Formation accessible aux personnes en situation de handicap sous réserve que le candidat ne soit atteint d'aucune affection incompatible avec l'exercice de la profession

Action financée par :



LE MÉTIER

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- **Accompagner** l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;
- **Collaborer** au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
- **Contribuer** à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

COMPÉTENCES VISÉES



Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale



Appréciation de l'état clinique et mise en œuvre des soins adaptés en collaboration



Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants



Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention



Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soin, à la qualité/gestion des risques

PRÉREQUIS

- Être âgé(e) d'**au moins 17 ans** pour entrer en formation ;
- Aucune condition de diplôme n'est nécessaire pour s'inscrire à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture.

MODALITÉS

D'ACCÈS A LA FORMATION

L'entrée en formation se déroule sur deux phases de sélection :



L'entrée en formation est sélective, à partir d'un **dossier** adressé par courrier et d'un **entretien de motivation individuel** destinés à apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat à suivre la formation.

PLANNING



MÉTHODES

PÉDAGOGIQUES

- **Méthodes participatives** : Analyse de pratiques - Jeux de rôle - Simulation ;
- Enseignement basé sur une pédagogie active à partir des **situations de travail ramenées du terrain** ;
- Un **suivi pédagogique individualisé** avec un formateur référent ;
- Mise à disposition de ressources et **moyens favorisant son apprentissage en autonomie** (plateforme e-learning, centre de ressources documentaires en ligne) ;
- Les intervenants sont des formateurs permanents de l'IFAP, et une équipe de professionnels de santé.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

En cursus complet :

La formation dure 11 mois.

44 semaines de formation, 1540 heures - 22 semaines de cours - 22 semaines de stage

En cursus partiel :

La formation dure de 7 à 11 mois selon le diplôme initial donnant droit à des dispenses et/ou des allègements de formation

CONTENU DE LA FORMATION

MODULE 1	Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sa vie sociale
MODULE 1 bis	Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale
MODULE 2	Repérage et prévention des situations à risque
MODULE 3	Evaluation de l'état clinique d'une personne
MODULE 4	Mise en œuvre des soins adaptés à l'enfant évaluation et réajustement
MODULE 5	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
MODULE 6	Relation et communication avec la personne et son entourage
MODULE 7	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
MODULE 8	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
MODULE 9	Traitement des informations, qualité et gestion des risques
MODULE 10	Travail en équipe pluriprofessionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques